

COMMUNAUTÉ DE L'EAU

Région Urbaine de Grenoble



ENQUÊTE ACCÈS SOCIAL À L'EAU À L'ÉCHELLE DU SCoT DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE

Point d'avancement

ANNEE 2015

Depuis 2014, la Communauté de l'Eau de la région urbaine de Grenoble travaille sur la problématique de l'accès social à l'eau. Dans ce cadre, la plateforme a animé un groupe de travail regroupant différentes collectivités intéressées par la thématique à l'échelle du SCoT et a suivi l'expérimentation « Loi Brottes » menée par Grenoble-Alpes-Métropole. La C-Eau assure également un travail de veille concernant les initiatives des collectivités sur cette problématique.

1 - Compte-rendu synthétique des débats du groupe de travail durabilité sociale 2015

Les discussions du groupe de travail ont porté sur les spécificités des problématiques de précarité hydrique urbaines et rurales.

A également été abordée la question du rôle des CCAS (structure facultative pour les communes de moins de 1500 habitants depuis la loi NOTRe) dans les politiques sociales d'accès à l'eau et plus spécifiquement celle des passerelles envisageables entre CCAS et services d'eau (comment conventionner entre services d'eau et CCAS etc.).

Les membres du groupe de travail souhaite poursuivre les rencontres en 2016 tant sous la forme d'un groupe restreint qui permettra de mieux appréhender les enjeux des participants que sous la forme de temps d'informations (séminaires, conférences,..).

2 - Enquête accès social à l'eau à l'échelle du SCoT

Dans cette optique, la Communauté de l'Eau a lancé fin 2015 une enquête auprès de l'ensemble des services d'eau et des services sociaux à l'échelle du Schéma de Cohérence Territoriale.

Cette enquête a vocation à dresser un état des lieux des aides et dispositifs (FSL, Chèques Eau, coût des kits économiseurs d'eau, grilles tarifaires sociales etc.) mis en place (que ce soit à l'échelon communal, communautaire ou via les CCAS, CAF, FSL etc.). Le questionnaire d'enquête est joint au document (cf. page 4).

L'enquête est en cours et sera finalisée en début d'année 2016.

2.1 - Cas de la Métropole

Pour ce territoire, il convient de rappeler qu'un dispositif d'accès social à l'eau sera en cours d'expérimentation à partir de 2016 dans le cadre de la loi Brottes (tarification sociale et progressive), et ce suite à l'étude de faisabilité réalisé en 2015 (inscription de la Métropole dans le cadre du deuxième décret).

20 communes ont déjà répondu à l'enquête sur l'agglomération.

- 9 collectivités/CCAS ont assuré ne disposer d'aucun dispositif d'accès social à l'eau complémentaire : - Bresson - Champagnier - Fontanil-Cornillon - Le Gua - Herbeys - Notre-Dame-de-Commiers - Saint-Barthélemy-de-Séchilienne - Seyssinet-Pariset - Vaulnaveys-le-Bas ; - Vizille

- 4 CCAS ont assuré verser des aides au paiement des factures d'eau à titre exceptionnel : - Brié-et-Angonnes - Proveysieux - Saint-Pierre-de-Mésage - La Tronche
- 7 CCAS ont institutionnalisé le versement d'une aide ponctuelle au paiement des factures d'eau : - Eybens (1 aide en 2014) - Pont-de-Claix (2 aides en 2014 et 2 aides en 2015) - Quaix-en-Chartreuse (1 aide en 2014) - Saint-Martin-le-Vinoux (21 aides en 2014 et 8 aides en 2015) - Sassenage (7 aides en 2014 et 2 aides en 2015) - Seyssins (9 aides en 2014 et 11 aides en 2015) - Saint-Martin-d'Hères

2.1 - Hors Métropole

Dix collectivités ont d'ores et déjà répondu à l'enquête.

- Huit collectivités ont assuré ne disposer d'aucun dispositif d'accès social à l'eau/aide spécifique :
 - Communauté de Communes du Trièves - CCAS de Bernin a indiqué n'avoir - CCAS Saint-Marcellin - Territoire du Sud-Grésivaudan - Syndicat Intercommunal des Eaux Région Apprieu ;
 - CCAS et commune du Versoud - Syndicat Mixte des Eaux de Dolon-Varèze - Mairie Saint-Geoire-En-Valdaine
- Deux collectivités ont assuré allouer ponctuellement des aides financières aux habitants afin de les aider à régler leur dette d'eau : - CCAS de la Côte Saint-André - CCAS de Tullins avec une aide « Habitat » pouvant aller jusqu'à 300 € annuel (mais aucune demande « eau » sur cette thématique en 2014 et 2015).

ENQUETE

Nom de la collectivité/structure porteuse (Commune, Communauté, CCAS etc.) :

Personne ressource (nom, mail) :

1 - La collectivité a t'elle mis en place un dispositif d'accès social à l'eau :
oui non

2 - Si oui sous quelle forme :

3 - Montant des aides allouées par dispositifs (2014 et 2015)

Dispositif d'accès social à l'eau	Montant 2014	Montant 2015
Versement FSL		
Aide CAF		
Chèques Eau		
Kits économiseurs		
Aide spécifique au paiement des factures d'eau		

4 - Si mise en place d'une grille tarifaire progressive ou sociale : merci de la détailler ou de la mettre en pièce jointe (2014 et 2015) :

5 - Avez vous connaissance d'autres collectivités menant des actions en termes d'accès social à l'eau à l'échelle du SCoT : **oui non**

Si oui, merci de préciser lesquelles :

LE GROUPE DE TRAVAIL

Les participants

Commune de Saint Marcellin
Régie de l'eau de Saint Marcellin
CCAS de Claix
CCAS de Saint Egrève
CCAS de Grenoble
Comité des usagers
SPL Eaux de Grenoble Alpes
SIERG
Hôtel du Département de l'Isère
Communauté de Communes du Trièves

Animation par Antoine Brochet (C-Eau)

Suivi : Cécile Benech (C-Eau) en charge du suivi de l'expérimentation Grenoble Alpes Métropole dans le cadre de la Communauté de l'Eau.